
TRIBUNE DES ÉTUDIANTS EN TRAVAIL SOCIAL

Réaction face à la crise du coronavirus

Les travailleuses et travailleurs sociaux et les étudiant-es en travail social font partie des personnels en première ligne face à la crise épidémique du coronavirus. En effet, la crise sanitaire et les mesures mises en place frappent d'autant plus les publics que nous accompagnons, celles et ceux qui sont les plus précaires dans notre société. Les missions que nous exerçons sont d'autant plus essentielles dans cette période de crise sociale.

Les consignes de la DGCS concernant les étudiant-es du travail social ont évolué depuis ces derniers jours. Dans un premier temps, leurs stages ont été suspendus. Dans un second temps, il a été indiqué que le stage « *peut se poursuivre en cas d'accord entre la structure d'accueil, le stagiaire et l'établissement de formation* ». La question d'un « volontariat étudiant » se pose maintenant dans le travail social.

Premièrement, l'État doit assurer à l'ensemble des travailleuses et travailleurs sociaux les conditions de sécurité nécessaire à l'exercice de nos missions. A la fois dans un objectif de sécurité, la nôtre comme celle de notre entourage, mais également pour une question de sécurité sanitaire envers les publics que nous accompagnons, et plus largement envers la société dans son ensemble. Cela signifie la garantie des protections sanitaires nécessaires à l'exercice de nos missions : solution hydro-alcoolique; accès à un point d'eau avec du savon pour se laver les mains; masques de protection; accès au dépistage en cas de symptômes etc...

Deuxièmement, ce « volontariat étudiant » ne doit pas précariser davantage encore les étudiant-es en formation. Beaucoup d'entre elles et eux ont d'ailleurs été touché-es par la suspension de leur emploi devant leur permettre de financer leurs études, du fait de la crise épidémique. Dans un premier temps, nous demandons **la garantie du versement des gratifications de stage pour tous les étudiant.e.s dont le stage a été suspendu**. En effet, de nombreux-ses étudiant-es comptent sur la gratification de leur stage pour assurer la continuité de leurs études.

De plus, le « volontariat étudiant » ne doit pas être synonyme de bénévolat ou de stage mais de **CDD permettant une réelle rémunération**. Rien n'est garanti sur ce point au vu, par exemple, de la note du préfet de région Auvergne Rhône Alpes. Cette note stipule que le cadre juridique proposé pour les étudiant-es souhaitant être volontaire pourrait être « *stage-CDD-bénévolat* ». Cette note rappelle ensuite qu'« *Il semble opportun de mobiliser ces élèves/étudiants, dont les compétences sont spécifiques, sur des missions qui ne sont habituellement pas dévolues aux bénévoles.* »

« Deux cadres possibles :

- *Le contrat à durée déterminée. Dans ce cadre, la relation contractuelle qui se met en place ne concerne que l'employeur et l'élève, alors protégé·e en tant que salarié·e. (Avec information obligatoire de l'école, dans le cadre d'une éventuelle prise en compte de cette expérience dans le parcours de formation en fonction des missions effectuées).*
- *La convention de stage. Pour cette option, l'établissement de formation garde une responsabilité, même si l'accompagnement du stage qu'il doit mettre en place pourra être adapté en raison des circonstances exceptionnelles."*

Il serait indécent de profiter de la crise actuelle pour faire des étudiant·es une main d'œuvre gratuite afin de pallier le manque structurel de moyens humains et financiers dans le social, préexistant à cette crise et largement dénoncé par les professionnel·les!

Il serait tout aussi indécent d'exclure les étudiant·es ainsi exposé·es sur le terrain, des dispositions garanties par le droit du travail dans le cadre d'un contrat, notamment en matière d'arrêt de travail, d'accident de travail et d'indemnisation en cas de contamination.

La crise que nous vivons a montré que le gouvernement peut débloquer des centaines de milliards pour les entreprises, nous constatons donc que l'argent existe et qu'il serait possible de financer le social à la hauteur de ses besoins.

Troisièmement, nous nous questionnons sur cette phrase : "***dans le cadre d'une éventuelle prise en compte de cette expérience dans le parcours de formation en fonction des missions effectuées***". Reconnaître cette expérience dans le parcours de formation instaurerait, de fait, une inégalité entre les étudiant·es qui peuvent travailler dans ce contexte et les autres qui se trouveraient dans l'impossibilité matérielle, physique, psychologique ou morale d'y accéder.

Par ailleurs, concernant les modalités pédagogiques, nous sommes toujours dans l'attente d'un arrêté précisant les modalités de rattrapage et de redoublement pour les étudiant·es des promotions 2017-2020, promis pour janvier puis pour mars. Force est de constater qu'il n'est toujours pas paru, alors même que le contexte actuel va le rendre de plus en plus essentiel.

En effet, le contexte d'épidémie nationale complexifie la question de l'organisation des certifications. Les centres de formation évoquent de potentiels reports de certifications. Avons-nous alors la garantie que si les épreuves du diplôme sont repoussées, une session de rattrapage sera bel et bien organisée conformément aux engagements qu'ont pris les Régions ?

Etudiant·e en travail social, nous n'avons pas choisi cette voie par hasard, mais bien pour des valeurs de solidarité et d'entraide que nos métiers portent en leur sein. Pour autant, à l'image de la situation actuelle dans le secteur de la santé, nous ne sommes pas dupes des conséquences qu'ont les politiques sociales mises en œuvre depuis plusieurs années (restrictions budgétaires, recul de l'accès aux droits, précarisation des professionnel·les du secteur...) sur la capacité de notre société à répondre socialement et collectivement à la crise sociale actuelle.

Pris·es entre le devoir de nous protéger d'un côté, et de l'autre la volonté de contribuer à répondre aux besoins de tous les publics que nous accompagnons – exacerbés par la crise actuelle – plusieurs points nous paraissent essentiels :

- **Le maintien des gratifications de stage, peu importe le statut de l'étudiant·e, pour éviter d'accroître la précarisation des étudiant.e.s.**
- **Pour les étudiant.e.s volontaires la garantie d'emploi en CDD (et non des stages ou du bénévolat) synonyme d'une réelle rémunération et qui garantissent notre protection, qu'elle se situe au niveau sanitaire ou du droit du travail.**
- **Garantir aux étudiant.e.s en dernière année d'étude qu'ils et elles ne seront pas impacté·es compte-tenu des attendus du diplôme et de la suspension soudaine de nos stages.**
- **Garantir une session de rattrapage et le redoublement pour les étudiant-es.**
- **Des moyens humains, financiers, matériels, dans le respect du droit commun, pour tous les champs d'action du social et les publics concernés.**

Enfin, nous interpellons l'ensemble de nos formateurs et formatrices, au sein de nos écoles et sur nos terrains de stage, afin qu'ils et elles se positionnent auprès des centres de formation et des employeurs, en vue de soutenir et de garantir l'accès à ces revendications légitimes et essentielles en cette période singulière que nous avons tous et toutes à traverser, auprès des personnes que nous nous destinons à accompagner.

Comité de mobilisation des étudiant.e.s en travail social:

<https://www.facebook.com/Comit%C3%A9-de-mobilisation-des-%C3%A9tudiantes-en-travail-social-106422607441276/>

La pétition à signer :

https://secure.avaaz.org/fr/community_petitions/ministere_des_solidarites_et_de_la_sante_tribune_des_etudiantes_en_travail_social_sur_le_volontariat_etudiant/details/

Contacts :

mobilisationredoublementsocial@gmail.com

Premiers-ères signataires :

Ludivine ARNOUX ES 1 IMF Marseille
Thomas BAKER ES 3 CEMEA Aubervilliers
Noureddine BERKAT ES 3 EPSS Cergy
Muriel BOURDON ASS 2 IFTS Echirolles
Julie BROSSARD ASS 2 ERASS Toulouse
Mathias CHARPENTIER ASS 2 ESSSE Lyon
Paul CONTERIO ES ESSE Valence
Charles DEQUAIRE ES2 IRTS Parmentier
Marcel GAILLARD formateur émérite à l'IRTS Paris (Parmentier)
Joseph GARNIER-JOLAIN ES IRTESS Dijon
Coline GERARD ES 3 IDS-IRTS Normandie Canteleu
Céline GUILLOU ES 3 ARIFTS Rezé
Mathilde GUYOT ASS 3 Paris Descartes
Mathilde HARMAND, Educatrice spécialisée (Hôpital Louis Mourier 92), intervenante occasionnelle à l'IRTS Montrouge
Hala HEDDADI LAYACHI ASS 2 IMF Avignon
Lylia JOSSE ES EFPP
Maëlle JUETTE ES 2 CEMEA Aubervilliers
Constance LASAYGUES ES 2 ARFRIPS Lyon
Marjorie LEANDRI ASS 3 IDS-IRTS Normandie Canteleu
Benjamin LEBRUN ASS 3 IRTS Métropole Lilloise
Dorine LEFEBVRE ES 3 ARIFTS Rezé
Céline LEFETZ ES EPSS Cergy
Laure MILLION ES 1 IFTS Echirolles
Thibault NACHIN, Educateur spécialisée (Prévention spécialisée 91), intervenant occasionnel à l'IRTS Montrouge
Laurane PREBET EJE 3 IREIS Annecy
Florence PIK, Educatrice spécialisée (ASE 75), intervenante occasionnelle à l'IRTS Montrouge
Anaïs ROYNARD ASS 3 IDS-IRTS Canteleu Normandie
Benjamin SAINTY ASS 1 IFTS Echirolles
Aminata SALL ES 1 IRFASE à Évry-Courcouronnes
Lucas SERVES ES 3 IRTS Montpellier
Amélie VACHER ES 17/20 IRTS Lille

Liste des organisations signataires :

Association nationale des assistants de service social
Fédération syndicale étudiante
Solidaires étudiant-e-s
Union nationale des étudiants de France